



# CONTRAT DE LOCATION



NOM  
ADRESSE CLIENT

## LST DEFIBRILLATEURS

P.A.E de la Creule / 150 Rue Pierre Dekytspotter  
59529 HAZEBROUCK Cedex

Téléphone : 03 28 416 426

E-mail : [defibrillateurs@leboulanger-securite.fr](mailto:defibrillateurs@leboulanger-securite.fr)

[www.lst-defibrillateur.fr](http://www.lst-defibrillateur.fr)



ÉQUIPEMENT



FORMATION



MAINTENANCE

# CONTRAT DE LOCATION LONGUE DUREE FOURNITURE ET MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS AED PLUS

ENTRE,

NOM, située ADRESSE

Représentée par CONTACT SUR PLACE, en sa qualité de FONCTION.

*Ci-après dénommée « le Client ou le Locataire »*

ET,

La Société **LST DEFIBRILLATEURS**, dont le siège social est situé, PAE de la Creule 150, Rue Pierre DEKYTSPOTTER CS10025 - 59190 HAZEBROUCK

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dunkerque, sous le numéro 944 147 222,

Représentée par **Monsieur LEBOULANGER François**, en sa qualité de Président de la Société **FL DEV**.

*Ci-après dénommée « la Société Prestataire ou le Loueur »*

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :

## >> OBJET

Le Client déclare souscrire auprès de la Société Prestataire un contrat de location longue durée portant sur la fourniture et la maintenance de défibrillateurs pour la NOM DU CLIENT conformément à la réglementation en vigueur et dans les conditions générales de location définies ci-après :

La Société Prestataire s'engage :

- ✓ A fournir le défibrillateur pour le bâtiment concerné ;
- ✓ A réaliser une fiche de mise en service détaillée et de conformité pour chaque appareil loué ;
- ✓ A prévenir le Responsable Technique de son passage avant toute intervention ;
- ✓ A mettre à disposition un espace client dématérialisé depuis le site [www.leboulanger-securite.fr](http://www.leboulanger-securite.fr) permettant de consulter l'ensemble des documents, rapports, bulletins de vérification et attestations de vérification pour chaque site appartenant au Locataire.

## >> DUREE DE LA LOCATION

Le présent contrat de location longue durée prendra effet à partir du 01/03/2026 et se terminera le 31/01/2030 soit une durée de location déterminée de 48 mois (4 ans). Renouvelable par tacite reconduction pour la même durée sauf notification écrite du Client par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la fin de la période initiale.



## >> COUT DE LA LOCATION

### DEFIBRILLATEUR AED PLUS AVEC ARMOIRE INTERIEURE

#### LOCATION LONGUE DUREE DE 48 MOIS

LOCATION LONGUE DUREE DE 48 MOIS	Loyer financier Mensuel HT
Installation d'un défibrillateur AED PLUS avec armoire intérieure comprenant la maintenance annuelle de l'appareil	39,00 €

#### Prestation comprenant l'ensemble des maintenances préventives :

- ✓ L'installation sur site du défibrillateur AED PLUS comprenant une paire d'électrodes adultes
- ✓ L'installation de l'armoire intérieure avec alarme
- ✓ Fourniture et pose de la signalétique réglementaire
- ✓ Fourniture et pose de la consigne d'utilisation
- ✓ L'initiation à son utilisation lors de l'installation
- ✓ Nettoyage et désinfection de l'appareil et du coffret le cas échéant
- ✓ La maintenance annuelle avec rapport détaillé de la vérification
- ✓ Vérification du bon fonctionnement de l'appareil
- ✓ Vérification visuelle de la charge de la batterie
- ✓ Vérification de la présence du kit d'intervention
- ✓ Vérification de l'état général de l'appareil (propreté, absence de craquelures, etc...)
- ✓ Vérification de la connexion et de l'hermétisme de l'emballage des électrodes et de la date de péremption
- ✓ Vérification de l'état général de la connectique (fil cassé, craquelures, etc...)
- ✓ Vérification du support mural (éclairage, alarme, chauffage, propreté, etc..)
- ✓ Vérification de la signalétique selon le décret en vigueur
- ✓ Vérification de la visibilité du numéro de série de l'appareil et du numéro de lots des électrodes
- ✓ Remplacement des électrodes adultes après péremption et usage thérapeutique
- ✓ Remplacement des électrodes pédiatriques après péremption et usage thérapeutique (si présente sur le DAE)
- ✓ Remplacement du kit d'intervention après péremption et usage thérapeutique
- ✓ Remplacement des piles ou batteries après péremption
- ✓ Une assistance téléphonique 7J/7 et 24H/24 (Numéro d'astreinte au 03.28.416.426)
- ✓ La saisie du défibrillateur et des mises à jour sur la base de données nationales GEO'DAE



## **LOCATION LONGUE DUREE DE 48 MOIS**

<b>PRESTATION</b>	<b>QUANTITE</b>	<b>Loyer financier Mensuel HT</b>	<b>Loyer financier Global Mensuel HT</b>
<u>NOM DU CLIENT</u> Installation d'un défibrillateur AED PLUS avec armoire intérieure comprenant la maintenance annuelle de l'appareil	<b>1</b>	<b>39,00 €</b>	<b>39,00 €</b>
<b>Total loyer mensuel HT</b>			<b>39,00 €</b>
<b>Total loyer mensuel TTC</b>			<b>46,80 €</b>

### **>> PERIODICITE DU PAIEMENT DES LOYERS**

Le paiement des loyers entiers se fera mensuellement à terme à échoir par prélèvement SEPA sur le compte bancaire du Client le 15 de chaque mois au profit de la Société Prestataire. Un prorata temporis sera calculé, le cas échéant, pour les premières et dernières périodes du contrat de location. Des intérêts calculés, selon un taux maximum autorisé par la loi, peuvent être demandés au Locataire, en cas de retard ou de non-paiement des loyers dus.

### **>> LIMITES DU PRÉSENT CONTRAT DE LOCATION**

La prestation proposée présente une offre globale qui ne peut cependant pas couvrir certaines pannes qui seraient directement liées à une mauvaise utilisation du Client ou de ses préposés et/ou d'une dégradation volontaire constatée. Ce type de panne devra faire l'objet d'une demande de prestation curative, non comprise dans le présent contrat de location.

Dans ce contexte, un devis pour remise en état de l'appareil incluant le remplacement des pièces vétustes ou détériorées ou à défaut un devis pour le remplacement complet de l'appareil vous sera proposé sous 48 heures ouvrées.

Le client devra vérifier au minimum une fois par semaine que le témoin de bon fonctionnement est bien opérationnel. En cas d'anomalie, il contactera immédiatement la Société Prestataire, qui s'engage, si nécessaire, à intervenir sur site afin d'identifier et résoudre le problème.

### **>> UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR ET REMPLACEMENT DES CONSOMMABLES**

En cas d'utilisation du défibrillateur dans le cadre d'une intervention d'urgence, le Client s'engage à informer la Société Prestataire dans un délai maximum de 48 heures afin de programmer une intervention de remise en service.



En cas de dysfonctionnement ou de pièce détachée réputée inutilisable en l'état, la Société Prestataire s'engage à remplacer la ou les pièces défectueuses par une pièce d'origine neuve.

En cas d'impossibilité immédiate, le technicien de la Société Prestataire laissera en dépôt gratuitement un défibrillateur équivalent pendant toute la durée nécessaire à la réparation de l'appareil défectueux afin de ne pas démunir le site et maintenir le niveau de protection cardiaque initialement requis.

## >> **CONDITIONS FINANCIERES**

La facturation du contrat de location longue durée sera établie mensuellement par nos services administratifs. La bonne réception de vos paiements permettra la mise à disposition des documents relatifs aux maintenances préventives et curatives depuis votre espace client. Il est à noter que le présent contrat n'exige le versement d'aucun dépôt de garantie. Par ailleurs, il est à préciser que le présent contrat de location longue durée ne prévoit aucune option d'achat à l'issue dudit contrat. Les factures sont payables selon les conditions de règlement indiquées sur la facture. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités conformément à la législation en vigueur.

## >> **ASSURANCES**

La Société Prestataire a souscrit une police d'assurances afin de garantir sa responsabilité civile professionnelle pour toutes les activités et obligations découlant du présent contrat.

Elle s'engage à maintenir cette police pendant toute la durée du présent contrat et en apporter la preuve sur demande du Client en lui fournissant une attestation de son assureur, énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

De son côté, le Client pourra en complément assurer le matériel contre les risques de vol, vandalisme ou destruction.

## >> **RESPONSABILITE DES PARTIES AU CONTRAT**

Le fait d'assurer l'entretien n'engage la responsabilité de la Société Prestataire que pour les seuls dommages qui pourraient être éventuellement imputés à son fait. En effet, le Client est responsable du matériel loué pendant toute la durée de la location.

Ainsi, en cas de dégradations signalées et non réparées, de dégradations volontaires, de maniement incorrect (par manque d'information ou de formation de l'utilisateur), d'intervention d'un tiers non autorisé par la Société Prestataire, de modification préjudiciable du milieu, d'influence d'éléments naturels extérieurs, etc..., la responsabilité de la Société Prestataire ne pourra être engagée. Bien plus, en cas de vol, dégradation ou disparition, le Client devra en informer immédiatement la Société Prestataire et prendre les mesures nécessaires auprès de son assurance.

Le présent contrat n'inclut pas le remplacement des consommables en cas d'acte de malveillance. En cas de vol d'un appareil, un défibrillateur de substitution sera mis à disposition dans les 48 heures pour pallier l'absence du défibrillateur manquant.

## >> **RESILIATION ANTICIPEE**



Le contrat de location longue durée peut être interrompu de façon anticipée si le Client et la Société Prestataire se mettent d'accord sur une indemnité de résiliation dans le seul cadre d'un motif pouvant justifier une résiliation anticipée légitime (cessation d'activité, fermeture d'un établissement, etc...). Cette indemnité est destinée à compenser l'amortissement du matériel, les frais d'installation et les prestations associées. Dans ce cas, le Client verse à la Société Prestataire une indemnité, calculée notamment sur la base de 100% du nombre de loyers dus et restants jusqu'à la fin du contrat de location longue durée.

## >> RESTITUTION DES MATERIELS LOUES

A la fin du contrat, le Client restitue le matériel à la Société Prestataire dans un état normal d'utilisation. En cas de restitution non-conforme ou de détérioration anormale, la Société Prestataire sera en droit de facturer au Client les frais de remise en état ou de remplacement de pièces détachées défectueuses.

## >> CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE

Pour votre complète information, nos conditions générales de vente et de prestation de service sont présentées et reprises en dernière page du présent contrat de location.

Fait à HAZEBROUCK, le 24/03/2026.

En 2 exemplaires originaux (un pour le Client et un pour la Société Prestataire)

<p><b>Le Client</b> <b>MAIRIE DE SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM</b></p>	<p><b>La Société Prestataire LST DEFIBRILLATEURS</b> <b>François LEBOULANGER</b></p>
<p>Lu et approuvé Cachet et signature</p>	<p>Lu et approuvé Cachet et signature</p> <div data-bbox="970 1317 1332 1456">  <p>           PAE la Creule - BP 25 - Rte de Caestre            59529 HAZEBROUCK CEDEX            Tél. : 03 28 416 426 - Fax : 03 28 431 092            sec.maint@leboulanger-securite.fr            www.leboulanger-securite.fr            SIRET : 340 173 350 00026 - RCS Dunkerque            SARL au capital de 50 000 €         </p> </div>

## >> NOS CERTIFICATIONS

### ISO 9001

La norme ISO 9001 est une norme de management, pour les organismes ou entreprises pour contribuer au développement de la qualité, des savoir-faire et des compétences.

### ISO 13485



Assurer la conformité des dispositifs médicaux (comme les défibrillateurs) aux exigences réglementaires, avec un focus sur la traçabilité, la sécurité et la performance des produits.



# Certificat

## Certificate

N° 2023/105257.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
*AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:*

## LST LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL

pour les activités suivantes :  
*for the following activities:*

**DISTRIBUTION EN VENTE OU LOCATION, INSTALLATION ET MAINTENANCE  
DE DEFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES.**

***DISTRIBUTION FOR SALE OR HIRE, INSTALLATION AND MAINTENANCE  
OF SCREENING MACHINES AND ACCESSORIES.***

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
*has been assessed and found to meet the requirements of:*

**ISO 13485 : 2016**

et est déployé sur les sites suivants :  
*and is developed on the following locations:*

ROUTE DE CAESTRE PAE LA CREULE FR-59190 HAZEBROUCK

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
*This certificate is valid from (year/month/day)*

2023-06-26

Jusqu'au  
*Until*

2026-06-25

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
*This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.*

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org), attests in real time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0271, Certification de Systèmes de Management, Fiche disponible sur [www.cofrac.fr](https://www.cofrac.fr). COFRAC accreditation n°4-0001, Management Systems Certification, Scope available on [www.cofrac.fr](https://www.cofrac.fr). AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0958.9.07-0320





# Certificat

## Certificate

N° 2023/103815.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

### LST

## LEBOULANGER SECURITE TRAVAIL

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

**DISTRIBUTION EN VENTE OU LOCATION, INSTALLATION ET MAINTENANCE  
DE DEFIBRILLATEURS ET ACCESSOIRES.**

**DISTRIBUTION FOR SALE OR HIRE, INSTALLATION AND MAINTENANCE OF SCREENING  
MACHINES AND ACCESSORIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

ROUTE DE CAESTRE PAE LA CREULE FR-59190 HAZEBROUCK

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-03-10

Jusqu'au  
Until

2026-03-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.  
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

**Julien NIZRI**  
**Directeur Général d'AFNOR Certification**  
*Managing Director of AFNOR Certification*



Flashez ce QR  
Code pour vérifier la  
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at [www.afnor.org](https://www.afnor.org), attests in real time that the company is certified. Accreditation COPRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
COPRAC accréditation n° 4-0001, Management Systems Certification. Scope available on [www.afnor.org](https://www.afnor.org).  
AFNOR est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark. - CERTI F 0666 à CT 0100



# >> **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICE**

## **1- GENERALITES**

**1.1-** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à toute vente ou prestation de services réalisée par la Société LST DEFIBRILLATEURS (ci-après « LST DAE ») auprès de tout client professionnel (ci-après « le CLIENT ») et ce, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur les documents du CLIENT, notamment ses conditions générales d'achat.

**1.2-** Les présentes CGV, ainsi que le(s) devis ou confirmation(s) de commande(s) émis par LST DAE forment, ensemble, le socle contractuel régissant les relations entre les parties. Toute commande passée auprès de LST DAE vaut ainsi acceptation pleine et entière des présentes CGV par le CLIENT, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. Le CLIENT renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire, sauf accord préalable et écrit de LST DAE.

## **2- COMMANDE**

**2.1-** Les commandes doivent être adressées à LST DAE par tout moyen écrit (courrier, e-mail).

**2.2-** Toute commande d'un matériel proposé par LST DAE implique également commande d'une prestation de pose/installation par LST DAE. Ainsi, toute commande passée auprès de LST DAE, qu'elle porte sur l'achat de matériel ou sur la réalisation d'une simple prestation de vérification/maintenance donnera lieu à une intervention de LST DAE dans les locaux du CLIENT.

**2.3-** Les commandes ne deviennent définitives qu'après l'établissement d'un devis et l'acceptation de la commande du CLIENT par LST DAE, laquelle peut être matérialisée soit par la signature du bon de commande du Client, soit par l'absence de refus exprimé par LST DAE dans les HUIT (8) jours suivant la réception de la commande.

**2.4-** Toute demande de modification de commande devra être notifiée par écrit à LST DAE et devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de cette dernière prenant la forme d'un nouveau devis, le cas échéant après ajustement du prix. LST DAE se réserve le droit de refuser une telle demande de modification au regard des contraintes qu'elle pourrait engendrer pour elle. En tout état de cause, toute demande de modification de commande adressée moins de quarante-huit (48) heures avant la date d'intervention de LST DAE sera systématiquement refusée.

**2.5-** En cas d'annulation de la commande par le CLIENT après son acceptation par LST DAE et moins de VINGT QUATRE (24) heures avant la date prévue pour l'intervention de LST DAE, pour quelque raison que ce soit hormis un cas de force majeure, l'acompte éventuellement versé à la commande sera de plein droit acquis à LST DAE et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

**2.6-** En cas de défaut d'approvisionnement de la part de ses propres fournisseurs, LST DAE répondra aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de ses disponibilités quelles que soient les quantités commandées. Aucune pénalité de retard sous quelque forme que ce soit ne pourra dès lors être réclamée à LST DAE en cas de retard d'intervention dû à un manquement avéré d'un tiers ou à un cas de force majeure.

## **3- TARIFS**

**3.1-** Les produits et services fournis par LST DAE sont facturés sur la base du tarif indiqué dans le devis, sous réserve que la commande ait été passée pendant la période de validité dudit devis. Toute commande passée après expiration de la période de validité du devis devra donner lieu à l'établissement d'un nouveau devis.

**3.2-** Les barèmes de prix peuvent être modifiés à tout moment par LST DAE, sous réserve de respecter un préavis minimum de DEUX (2) mois.

**3.3-** Les frais de déplacement, de nettoyage, de recyclage ou de dépollution et autres débours restent à la charge du CLIENT et seront spécifiés au devis.

**3.4-** Les tarifs s'entendent net et Hors Taxes. Une facture, majorée des droits et taxes en vigueur, est établie par LST DAE et remise au CLIENT lors de chaque intervention.

## **4- CONDITIONS DE REGLEMENT**

**4.1-** Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de l'intervention de LST DAE, selon les modalités figurant sur la facture remise au CLIENT. Dans l'hypothèse où les parties conviendraient d'un délai de paiement dérogatoire, aucun escompte ne serait accordé au CLIENT en cas de paiement anticipé.

**4.2-** Le paiement d'un acompte peut être exigé lors de la passation de la commande. Le montant et les modalités de règlement de cet acompte sont précisés sur le devis. Dans une telle hypothèse, l'intervention ne pourra avoir lieu qu'après le complet règlement dudit acompte.

**4.3-** Les factures de LST DAE sont payables par virement, par chèque (celui-ci devant impérativement être tiré d'un établissement bancaire français), par carte bancaire, en espèces ou par lettre de change.

**4.4-** Toute facture non réglée dans les délais impartis sera automatiquement majorée d'une indemnité forfaitaire de QUARANTE (40) euros, étant précisé que cette indemnité forfaitaire n'est pas limitative du montant des autres frais qui pourraient être engagés par LST DAE aux fins de recouvrement de ses factures.

**4.5-** En outre, toute inexécution par le CLIENT, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard entrainera l'application de plein droit de pénalités de retard calculées au taux pratiqué par la BCE pour son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points ; ces pénalités commenceront à courir à compter de la date de paiement figurant sur la facture et continueront à courir jusqu'au jour du parfait paiement de la totalité des sommes dues à LST DAE ; tout mois commencé sera intégralement dû. Ces pénalités de retard seront dues sans préjudice de la possibilité pour LST DAE d'intenter toute autre action à l'encontre du CLIENT aux fins d'obtenir réparation de l'intégralité de son préjudice.

**4.6-** En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit, LST sera en droit de suspendre voire d'annuler toutes les commandes en cours et/ou de résilier tous les contrats en cours et de refuser toute nouvelle commande et ce, jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues en principal, frais, intérêts et accessoires, le CLIENT acceptant alors de facto les nouveaux délais d'intervention qui lui seront notifiés par LST DAE.

**4.7-** LST sera également en droit de demander l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le CLIENT à quelque titre que ce soit et pourra, quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, procéder de plein droit à la résolution des ventes concernées par le retard de règlement et demander la restitution des matériels fournis, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts.

**4.8-** Toute détérioration du crédit du CLIENT pourra justifier l'exigence de garanties complémentaires avant toute nouvelle intervention.



## 5- MODALITES D'INTERVENTION / RESERVES

5.1-Les délais d'intervention éventuellement communiqués par LST DAE lors de l'établissement du devis et/ou lors de la passation de la commande ne sont donnés qu'à titre indicatif. LST DAE ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du CLIENT en cas de retard d'intervention.

5.2-A réception de la commande du CLIENT et, le cas échéant, après encaissement de l'intégralité de l'acompte, LST DAE prendra l'attache du CLIENT afin de convenir d'une date d'intervention qui sera déterminée en fonction des disponibilités de chacune des parties.

5.3-L'emplacement de chaque produit est déterminé par le CLIENT avant pose et/installation par LST DAE.

5.4-La pose et/ou l'installation des matériels commandés donnera lieu, avant le départ de LST DAE, à la signature d'un bon de livraison et/ou d'un bon d'intervention selon les cas. Le CLIENT devra mentionner expressément toute réserve ou réclamation sur ledit bon de livraison ou d'intervention. A défaut, les produits installés seront réputés conformes à la commande, en quantité et en qualité. LST DAE sera par conséquent en droit de refuser toute réclamation formulée postérieurement à l'intervention dès lors que ladite réclamation porte sur une non-conformité apparente au jour de l'intervention.

5.5-L'introduction d'une réclamation, quelle qu'en soit la cause, ne peut permettre au CLIENT de retarder le paiement d'une somme arrivée à échéance.

## 6- RESPONSABILITE DE LST DAE ET GARANTIE

6.1-LST DAE garantit le CLIENT, conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conformité des matériels qu'elle fournit ainsi que de leur installation/pose et contre tout vice caché, sauf si les défauts ou vices sont dus à une négligence ou faute du CLIENT (notamment en cas d'utilisation des matériels impropre à l'usage auxquels ils sont destinés ou d'utilisation non conforme aux prescriptions de LST DAE et/ou du fabricant) ou si une société tierce est intervenue pour quelque raison que ce soit sur le matériel en cause avant l'apparition du défaut ou du vice. 6.2-Le CLIENT étant seul responsable du choix de l'emplacement des produits posés/installés par LST DAE, il supportera tous les risques et conséquences liés à ce choix.

6.3-Le CLIENT est seul responsable de la surveillance et de l'entretien des matériels fournis par LST DAE ainsi que de leur remplacement le cas échéant. Il s'engage en particulier à faire procéder à une vérification régulière des matériels par un professionnel disposant de toutes les certifications requises et ce, selon la fréquence recommandée par LST DAE. Aucune non-conformité ni aucun vice caché ne pourra être reproché à LST si le CLIENT n'est pas en mesure de démontrer qu'il a utilisé et entretenu le matériel en cause selon les recommandations de LST DAE et/ou du fabricant.

6.4-Le CLIENT a la faculté de souscrire un contrat de maintenance auprès de LST DAE. Dans ce cas, LST DAE s'engage à se rapprocher du CLIENT à chaque échéance afin d'organiser une vérification des matériels du CLIENT. En tout état de cause, la surveillance des matériels entre deux visites de LST DAE demeure à la charge exclusive du CLIENT. Il appartient donc à ce dernier de veiller à leur bonne accessibilité, à leur protection contre les chocs, chutes, détériorations, gel et autres cas nuisibles et de se rapprocher de LST DAE avant l'échéance du contrat de maintenance s'il avait le moindre doute quant à l'état du matériel en cause.

6.5-En cas de vice ou de non-conformité des matériels fournis, la responsabilité de LST DAE ne saurait être engagée au-delà du remplacement sans frais des matériels reconnus défectueux ou manquants ou du remboursement desdits matériels (incluant le remboursement de l'ensemble des frais afférents à leur installation). En conséquence, LST DAE n'aura à réparer aucun dommage indirect ou immatériel, coûts ni pertes de quelque nature que ce soit.

6.6-Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer LST DAE, par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des non-conformités ou vices (non-apparents au jour de l'intervention) dans un délai maximum de QUINZE (15) jours à compter de leur découverte.

6.7-En cas de détection d'un risque concernant un produit commercialisé, ayant fait l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes, LST DAE s'engage à informer les clients concernés dans les meilleurs délais par tout moyen approprié (email, notification sur le site, ou autre). Le client s'engage à suivre les recommandations communiquées, notamment en cas de procédure de rappel ou de retrait du produit. Il en est de même en cas d'identification d'un risque n'impliquant pas nécessairement le retrait ou le rappel de produit (avis de sécurité). Le client s'engage aussi à prendre connaissance de ces informations et à respecter strictement les recommandations d'utilisation ou de sécurité communiquées.

## 7- DECLARATIONS ET GARANTIES DU CLIENT

Le CLIENT s'engage, en toute circonstance, à respecter l'ensemble de la réglementation en vigueur et, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, le Code de commerce, le Code de la construction et de l'habitation, le Code de la santé publique, le Code du travail, le Code pénal.

## 8- RESERVE DE PROPRIETE ET TRANSFERT DE RISQUES

8.1-Les matériels fournis par LST DAE demeurent la propriété de cette dernière jusqu'au paiement intégral des factures y afférentes. A cet égard, ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'une traite, d'un chèque ou de tout titre créant une obligation de payer, le paiement ne pouvant être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix du matériel par LST DAE.

8.2-Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au CLIENT, dès l'installation du matériel, des risques de perte ou de détérioration ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

## 9- FORCE MAJEURE

9.1-Les obligations de LST DAE seront suspendues de plein droit et sans formalité et sa responsabilité dérogée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la commande ou la conclusion du contrat de maintenance et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code civil.

9.2-En cas de survenance d'un cas de force majeure, LST DAE en informera le CLIENT dès que possible par courriel confirmé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les obligations de LST seront suspendues de plein droit pendant le temps où elle se trouvera dans l'impossibilité de les exécuter en raison du cas de force majeure invoqué. Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement du CLIENT.

9.3-Dans l'hypothèse où le cas de force majeure continuerait à produire ses effets DEUX (2) mois après la notification de la survenance du cas de force majeure par LST DAE au CLIENT, l'une ou l'autre des parties sera alors en droit d'annuler la ou les commandes concernées ou de résilier le ou les contrats en cours.

## 10- DIFFEREND ET LOI APPLICABLE

L'ensemble des relations contractuelles entre LST DAE et le CLIENT issu de l'application des présentes CGV, et les éventuels accords particuliers qui pourraient être conclus, et tous les litiges en découlant, quelle qu'en soit la nature, seront soumis à tous égards au droit français.

Les Parties feront leur possible pour résoudre à l'amiable les désaccords susceptibles de résulter de l'interprétation, l'exécution ou la cessation des relations commerciales entre LST DAE et le CLIENT

A défaut d'accord amiable, tout litige ayant son origine dans l'exécution des relations contractuelles établies entre LST DAE et le CLIENT, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de DUNKERQUE nonobstant toute demande incidente ou d'appel en garantie, ou en cas de pluralité de défendeurs, sauf application de dispositions législatives ou réglementaires instaurant des juridictions spécialisées dans certains domaines.



